

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur,
certifie avoir examiné l'enfant,
né (e) le

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de signe clinique apparent
contre indiquant la pratique du Judo à l'entraînement et en
compétition.

Fait à

Le

CACHET DU MEDECIN OBLIGATOIRE

Pour les détenteurs d'un passeport, pensez à le faire valider par votre médecin

JUDO CLUB ANNEMASSE

2017



2018



Alizée CHEVALLIER, Axell POH et Aurélie PETAT qualifiés respectivement pour le
championnat de France Cadets, Juniors et Seniors 2017

Tel : 04.50.37.36.65



contact@judoclubannemasse.com

www.judoclubannemasse.com

LES ENSEIGNANTS

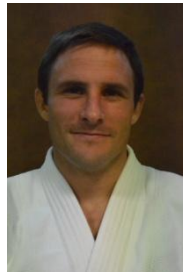
JUDO



Jérôme CHEVALLIER
Directeur technique
(Dojo rue des Alpes)
BEES2 : 014070084
5^{ème} dan



Frédéric LEBREUILLY
Enseignant
(Dojo maison des sports)
BEES1 : 069080443
4^{ème} dan



Yann CHIFFOLEAU
Enseignant bénévole
(Dojo du Salève)
BEES1 : 067110114
3^{ème} dan

AIKIDO

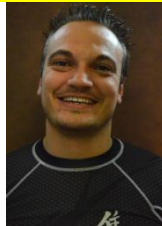


Daniel CONEGGO
Enseignant
6^{ème} dan
BEES1 : 3186248



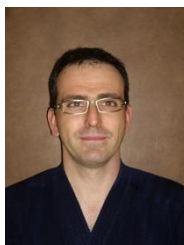
David LABBE
Enseignant bénévole
3^{ème} dan
BF : 133908 Bénévole

JU JITSU/COMBAT



Frédéric BOURLA
Enseignant bénévole
1^{ère} dan

KENDO



Solon BARRACLOUGH
5^{ème} dan
BF : PS0202
Enseignant bénévole



Jean Christophe PEZOUS
6^{ème} dan
BF EK : 9514
Enseignant bénévole



Stéphane JOLIVET
4^{ème} dan
CFEB : 0987
Enseignant bénévole

TARIFS DES COURS POUR L'ANNEE 2017/2018

Notre forfait est basé sur une année sportive qui va de septembre à juin

POUR LES NOUVEAUX ELEVES, DROIT D'ENTREE ET FRAIS DE GESTION
22,00 €

COTISATION ANNUELLE POUR UN COURS PAR SEMAINE

- De 5 à 14 ans 195,00 €

COTISATION ANNUELLE (sans limitation de cours)

- De 6 à 20 ans 250,00 €
- A partir de 20 ans 280,00 €

*Remise de 20 % à partir de la 2^{ème} personne de la même famille (père, mère, enfant)

Tarif préférentiel pour les ceintures noires

LA LICENCE FEDERALE ANNUELLE EST OBLIGATOIRE

Licence Fédérale Judo/Ju-Jitsu/Kendo	37,00€
Licence Fédérale Aïkido	35,00 €

TOUS REGLEMENTS DOIVENT ETRE PAYES EN TOTALITE LORS DE L'INSCRIPTION. AUCUN CREDIT POUR LES REGLEMENTS ESPECES.

Nos cours reprendront le **LUNDI 04 SEPTEMBRE 2017**

Nous serons à votre disposition dans les locaux du club les

VENDREDI 01 SEPTEMBRE de 17h à 19h

SAMEDI 02 SEPTEMBRE de 9h à 12 h

VENDREDI 08 SEPTEMBRE de 17h à 19h

Les réinscriptions peuvent se faire par courrier **avant le 31 août** ou auprès du secrétariat **uniquement en juin.**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné
agissant en qualité de autorise les responsables du
Club Sportif auquel adhère mon enfant à prendre,
en cas d'accident sérieux dans la pratique du sport, toutes décisions d'ordre
médical ou chirurgical, en mes lieux et places, s'il leur est impossible de me
joindre en temps voulu.

« **Droit à l'image** : l'inscription de l'enfant mineur emporte de fait l'autorisation d'utiliser l'image du mineur inscrit à fin exclusive de promotion et de diffusion de l'image du Judo-Club d'Annemasse sous toutes ses formes ».

SIGNATURE

Avec la mention « lu et approuvé »

HORAIRES DES COURS « DOJO RUE DES ALPES » A ANNEMASSE

JUDO Cours enfants

- Elèves nés en 2012
Mercredi 16h30 à 17h15
Jeudi 17h00 à 17h45
- Elèves nés en 2010/2011
Mardi 17h00 à 18h00
Mercredi 14h30 à 15h30
Jeudi 17h45 à 18h45
Vendredi 17h00 à 18h00
- Elèves nés en 2008/2009
Lundi 17h00 à 18h00
Mardi 18h00 à 19h00
Mercredi 15h30 à 16h30
Vendredi 18h00 à 19h00
- Elèves nés en 2006/2007
Lundi 18h00 à 19h00
Mercredi 17h15 à 18h15
Vendredi 19h00 à 20h00
- Elèves nés en 2004/2005
Mardi 19h00 à 20h00

JUDO Cours adultes

- Adultes
Mardi 19h30 à 21h00
Jeudi 19h30 à 21h00

COURS DE KATA

jeudi 18h45 à 19h30

JU-JUTSU

- Judo/Ju-Jitsu (self défense) Lundi 19h00 à 20h30
- Ju-Jitsu (Free Fight/Combat) Lundi 20h00 à 21h30
Mercredi 18h15 à 20h00

AIKIDO

- Cours adultes
Lundi 12h15 à 13h15
Mercredi (salle kendo) 19h00 à 20h00
Mercredi 20h00 à 22h00
Samedi 09h30 à 11h30

KENDO :

- Adultes (débutants) Jeudi 19h00 à 20h30
- Adultes (Porteurs d'armure) Jeudi 20h00 à 21h45

CODE MORAL JUDO

LA POLITESSE : Le respect d'autrui.

LE COURAGE : Faire se qui est juste.

L'AMITIE : Le plus pur des sentiments humain.

LE CONTRÔLE DE SOI : Savoir se taire lorsque monte la colère.

LA SINCERITE : S'exprimer sans déguiser sa pensée.

LA MODESTIE : Parler de soi-même sans orgueil.

L'HONNEUR : Être fidèle à la parole donnée.

LE RESPECT : Sans respect, aucune confiance ne peut naitre.

HORAIRES DES COURS « DOJO MAISON DES SPORTS » A

ANNEMASSE

JUDO Cours enfants

- Elèves nés en 2012
Vendredi 17h00 à 17h45
Samedi 10h10 à 10h55
- Elèves nés en 2010/2011
Mardi 17h00 à 18h00
Samedi 09h00 à 10h00
- Elèves nés en 2008/2009
Vendredi 17h50 à 18h50
Samedi 11h00 à 12h00
- Elèves nés en 2006/2007
Mardi 18h10 à 19h10

JUDO Cours adultes

- Elèves nés en 2004/2005
Vendredi 19h00 à 20h00
- Adultes
Vendredi 19h00 à 20h30

AIKIDO Cours enfants

- Elèves nés de 2004 à 2008
Mercredi 18h00 à 19h00

KENDO :

- Adultes (tous niveaux)
Mardi 20h00 à 21h45
- Adultes (confirmés)
Samedi 09h00 à 10h00
- Jeunes (tous niveaux, de 7 à 15 ans)
Samedi 10h00 à 11h30

HORAIRES DES COURS « DOJO DU SALEVE » MONNETIER-ESSERTS

JUDO Cours enfants

- Elèves nés en 2008/2009/2010
Mercredi 18h00 à 19h00
- Elèves nés en 2005/2006/2007
Mercredi 19h00 à 20h00

LE CLUB EST FERME PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES AINSI QUE LES JOURS FERIES.

LES COURS JUDO ADULTES SONT MAINTENUS « RUE DES ALPES » LES MARDIS ET JEUDIS DE 19H00 A 20H30, ET LES MARDIS RESTENT OUVERTS AUX ENFANTS DES 7 ANS.

JUDO-CLUB D'ANNEMASSE

6, rue des Alpes – B.P.163 – 74100 ANNEMASSE CEDEX

contact@judoclubannemasse.com Tél : 04.50.37.36.65 www.judoclubannemasse.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

(Joindre 2 photos d'identité et un certificat médical)

NOM : Prénom :

NOM (de la maman si différent de l'enfant)

Date de naissance : Sexe : M F

Adresse complète :

Numéro Tel : Courriel :

Ecole fréquenté ou profession :

Vous désirez pratiquer le judo Aïkido Ju-Jitsu/Free fight kendo

une fois par semaine le de à

deux fois par semaine le de à

le de à

dojo des Alpes dojo Maison des sports dojo Esserts-Salève

Déclare m'inscrire au **judo-club Annemasse**, et règle pour cela la somme de :

Droit d'inscription (pour les nouveaux)

Cotisation

Licence Fédérale

Kimono

Total :

Déduction « atout-jeunes » :

A.N.C.V ou Pass'Régi on :

par chèque en espèces **A PAYER :**

Les cours se paient à l'année. Aucun remboursement. Le paiement en espèces se fait en totalité.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Annemasse, le **Signature :**